



Barème honoraires T.T.C. sur transactions à la charge du vendeur sauf convention contraire prévue au mandat.

Applicable à compter du 01 octobre 2021 à l'exclusion des biens immobiliers neufs.

MANDAT NON EXCLUSIF :

Rémunération forfaitaire de 4.000€ pour un montant de vente inférieure ou égale à 69.999€

6% pour un montant de vente compris entre 70.000€ et 599.000€

5% pour un montant de vente compris entre 600.000€ et 999.999€

4% pour un montant de vente à partir de 1.000.000€

Emplacement de stationnement : 2.500€

MANDAT EXCLUSIF :

Rémunération forfaitaire de 3.500€ pour un montant de vente inférieure ou égale à 69.999€

5% pour un montant de vente compris entre 70.000€ et 599.000€

4% pour un montant de vente compris entre 600.000€ et 999.999€

3% pour un montant de vente à partir de 1.000.000€

Emplacement de stationnement : 2.000€